

## Communication financière : quels enjeux ?

Élément structurant dans la capacité des assureurs à se développer, la communication financière est un sujet majeur dans l'évolution de la sphère d'intervention des actuaires. Explications de Pierre Thérond.

La communication autour de l'*embedded value* pour les grands groupes d'assurances (vie en particulier) avait déjà nécessité l'intervention significative des actuaires au cours des quinze dernières années. Les nouveaux enjeux sont là encore d'une importance considérable... En premier lieu avec l'avènement de Solvabilité II et de son troisième pilier, qui s'avère structurant tant en termes de modélisation (granularité et historisation notamment) que de communication auprès des marchés et des clients. Ses contours prennent aujourd'hui une forme définitive comme le montrent les initiatives

de l'autorité de contrôle dans le cadre des collectes 2013 et 2014.

En revanche, celui de la norme IFRS sur les contrats d'assurance est un projet d'importance pour lequel la gestation est bien plus longue. Si, depuis 2005, les sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne au sein de l'Union européenne doivent publier leurs comptes consolidés selon le référentiel IFRS, c'est toujours une norme provisoire qui régit les problématiques d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance, IFRS 4. Au cours des dix dernières années se sont succédé un *discussion paper* (2007)

et deux exposés-sondages (2010 et 2013) pour définir un cadre plus cohérent.

Les **spécificités** de l'assurance-vie

Si une grande partie des remarques adressées à l'IASB en 2010 a été intégrée, la question des contrats avec participation aux bénéfices reste d'une importance cruciale, particulièrement pour le marché français. Les enjeux : des principes de valorisation des provisions et de reconnaissance du résultat cohérents avec ceux d'IFRS 9, la norme sur les instruments financiers post-crise ; une émergence du résultat cohérent avec le *business model* de l'assurance (activité de long terme avec une gestion conjointe des engagements et des placements) et donc dépolluée des variations court-termistes des marchés financiers.

Dans ce contexte, les tests grandeur nature d'approches alternatives (demandés massivement par l'industrie dans les commentaires à l'ED) vont s'avérer déterminants au cours des prochains mois. Il s'agit, en substance de finaliser cette norme qui, conjointement à IFRS 9, sera décisive pour la communication financière des groupes d'assurance à compter de 2018. Aujourd'hui, les grandes compagnies françaises se sont saisies du dossier car il s'agit pour elles de faire entendre leur voix et la spécificité de l'assurance-vie hexagonale. Les actuaires sont également sur le pont et l'Institut des actuaires s'est manifesté en octobre dernier auprès de l'IASB. Le contexte actuel justifie cette initiative : les modèles comme les considérations d'équilibre actif-passif à long terme doivent faire partie intégrante du modèle qui sera *in fine* retenu par l'IASB. Au-delà, ils interviendront nécessairement auprès des directions comptables et financières dans les échanges avec les analystes et plus largement dans la communication financière.

Enfin, la communication financière est un élément d'importance qui est intégré dans la gestion effective des assureurs. La bonne compréhension de son fonctionnement et de ses fondamentaux sera nécessaire à sa bonne intégration dans les évaluations requises au titre du pilier 2 de Solvabilité II et en particulier de l'ORSA. ■

Pierre Thérond, actuaire associé Galea & Associés, maître de conférences associé Isfa



SwissLife



Anticiper l'avenir

Anticiper l'avenir, c'est savoir regarder. Anticiper l'avenir, c'est construire les meilleures stratégies pour vos assurances et la gestion de votre patrimoine. Anticiper l'avenir, c'est le travail quotidien de nos conseillers Swiss Life et de leurs réseaux d'experts. À vos côtés depuis toujours et pour longtemps... Sur le terrain, sans détour, les yeux dans les yeux.

Swiss Life, l'avenir commence ici. [www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)

Illustration : Jérôme Méyve-Bisch - Création : free-style.fr  
SwissLife Assurance et Patrimoine - Entreprise régie par le Code des assurances - 341 785 632 RCS Paris - 02/2014